



Nous médecins ... VOTONS ...

Le vendredi 20 décembre 2024, le Conseil départemental de la Haute-Garonne de l'Ordre des médecins procédera à ses élections. Il s'agira du 5^{ème} renouvellement par moitié.

Une élection professionnelle par le vote de pairs et pour des élus **MEDECINS** en charge de la « maison » commune : **Le Conseil départemental de la Haute-Garonne de l'Ordre des médecins.**

C'est un moment important pour notre profession ... **collectivement, unitairement et éthiquement.**

La liste des candidats est close depuis le 20 novembre dernier. Il s'agit d'une magnifique liste de consœurs et confrères de toutes spécialités, de tous exercices et de tous statuts.

Ils se présentent, selon notre règle républicaine, en binôme et à parité totale à vos suffrages.

Je tiens à les féliciter pour ce premier engagement et à les remercier très chaleureusement et avec émotion pour la suite.

Ils représentent une chance pour notre société, notre profession, notre territoire et nos exercices au service des patients. Je connais leurs souhaits, leurs engagements et leur éthique personnelle à tous.

Aussi je vous demande, malgré la période de contraintes et de difficultés jamais observée, de leur **apporter un soutien fort par un vote d'adhésion.**

A tous les Médecins de la Haute-Garonne inscrits ... **VOTEZ pour eux, Votez pour notre profession**

VOTEZ avant le 20 décembre 2024

(le matériel de vote sera dans vos boîtes aux lettres à partir du 5/12/2024)

J'entends déjà certains grincheux qui penseront que cela ne sert à rien, certains anciens qui évoqueront de sombres périodes de notre histoire et enfin, une infime partie, que notre institution est « un empêchement de tourner en rond » ... qu'importe ... **seul l'avenir déontologique que nous bâtissons ensemble pour nos exercices, pour les futurs confrères, revêtira du sens et de l'intérêt collectif.**

J'évoquerai plutôt nos missions si importantes pour l'exercice quotidien des médecins pour assurer la qualité et la sécurité des soins à tous nos patients et vous présente via le lien suivant le **bilan d'activité 2018 – 2024** :

- **La 1ere** : La commission d'entraide et l'accompagnement du confrère ou de sa famille : l'association MOTS est née à Toulouse au sein du CDOM31 il y a plus de 13 ans (mail confidentiel : entraide.31@ordre.medecin.fr).
- **La direction des services administratifs du conseil de l'Ordre des médecins**, les avis juridiques et déontologiques,
- **Le service Accueil – Renseignements administratifs et Gestion électronique des documents**,
- **Le service des Qualifications – Compétences – Inscriptions – Accueil jeunes médecins** :
 - Inscription des Docteurs juniors sur une liste spécifique, Accueil collectif,
 - Inscription de tous les médecins et vérifications de leur qualification (44 spécialités) et d'éventuelles compétences, Accueil individuel, insuffisance professionnelle,
 - Vérifications de tous les diplômes et dossiers d'inscriptions
- **Le service Contrats d'exercice – Remplacement – Adjuvat et assistantat** :
 - Délivrance et gestion de toutes les licences de remplacement,
 - Analyse et délivrance des autorisations exceptionnelles d'adjoind ou d'assistant,
 - Analyse de tous les contrats d'exercice de toutes les spécialités : hospitaliers, salariés et libéraux en établissements ou non,
 - Analyse des contrats de collaborateur,
- **La commission de conciliation et le service du contentieux** (doléance, plainte, exercice illégal, formation restreinte, ...),
- La commission **Vigilance violences sécurité (VVS)**, statutaire depuis 3 ans,
- **Le service de la trésorerie et de location des espaces** (location de salles de 20, 40 60 et 80 places pour les médecins).

Pour ma part, aux termes de 28 années de mandat pour lequel vous m'avez sans cesse accordé et renouvelé votre confiance et comme je m'y étais engagé en 2018, je passe le flambeau à une équipe que je connais bien et que je sais prête pour relever les nombreux défis des prochaines années.

Élu en mai 2018 Président du CDOM31, dans une des périodes professionnelles les plus compliquées mais hélas attendue, j'ai souhaité par les actions entreprises remettre au centre de nos préoccupations : **le traitement équitable de toutes les demandes, l'éthique médicale au quotidien dans nos postures professionnelles, la défense de la place du médecin dans notre société et le bien-être « conservé » de nos exercices.**

La démographie médicale m'inquiétait et j'entendais de toute part les voix de confrères en difficulté qui ne se retrouvaient plus dans un exercice médical de plus en plus complexe et difficile.

Concernant les installations : l'une des premières mesures mise en place consistait à favoriser l'installation de nos jeunes confrères pour que les plus âgés puissent un peu « lever le pied » et souffler face à des injonctions toujours plus pressantes des patients ou des pouvoirs publics. Les chiffres montrent que cette mesure a été bénéfique puisque les contrats de remplacement régulier ont été remplacés par des contrats de collaboration **+ 57,41 % entre 2018 et 2023.**

Concernant plus particulièrement les remplacements, adjuvats, assistanats et notre site rempla31.fr, (<https://contrats-cdom31.fulloffice.fr>) le choix que nous avons fait en 2019 continue de s'avérer payant en termes de volume de remplacements et de nombre de collaborations. L'application stricte des textes réglementaires en matière de remplacements libéraux **a donc un effet très favorable.**

Rappel : pour donner suite au [communiqué du 4 novembre 2021](#), les remplacements dits « réguliers » ne sont plus autorisés, et ce afin de redonner un souffle juste et équitable aux remplacements réglementaires et ainsi apporter une réponse légitime à l'attente de chaque médecin installé sur la Haute-Garonne.

Concernant la PDSA, après une étude attentive des données chiffrées, nous avons lancé les états généraux de la PDSA. Ces nombreuses réunions ont permis de recueillir l'avis des acteurs de terrain et de tenir compte des mesures déjà en place sur les territoires ou des souhaits de chacun. Finalement, le nouveau cahier des charges paru en 2024 permet de constater que la mutualisation des forces pouvait permettre une mobilisation plus efficace et moins chronophage, au bénéfice de chacun de nous mais surtout de nos patients. Ainsi, de 43 secteurs de PDSA en 2018 nous sommes passés à 10 maisons médicales de garde, résultats d'une concertation des professionnels du terrain déjà regroupés en CPTS. Ainsi, les médecins plus nombreux pour assurer cette PDSA ont pu diminuer leur charge de travail supplémentaire. Mais surtout et grâce à une **régulation obligatoire**, cette nouvelle PDSA vise à garantir la protection de tous nos services urgences hospitaliers et en établissements privés.

Concernant la PDES et la relation ville-hôpital-Ville, 2 sujets qu'il faudra traiter car les actions et les articulations inter-établissements et inter-disciplines ne sont pas à ce jour stabilisées ni même pleinement respectueuses des médecins qui y participent tous. Il faudra maintenir une vigilance accrue quant au respect de l'investissement de tous les médecins de toutes spécialités, de l'indépendance professionnelle, de la sécurité et de la qualité des soins à tous moments. Il faut protéger nos établissements de l'évolution sociétale, de la difficulté démographique médicale, et leur permettre la spécialisation, l'excellence, la recherche et l'innovation.

Enfin, je reviendrai succinctement sur les années COVID. Le CDOM31 a pu s'appuyer largement sur tous les médecins du département qui se sont efforcés de maintenir autant que possible les soins aux patients de notre territoire œuvrant en cela pour qu'aucune chance ne soit perdue. Notre solidarité et notre entente ont été totales. **Merci** à tous.

Tous mes vœux sincères de pleine réussite à cette nouvelle équipe ordinale au service des médecins dans l'intérêt des patients. Bien confraternellement.

Professeur Stéphane OUSTRIC
Président

